

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :
 - Règlement # 434-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtimentsLe règlement vise à :
 - régir l'occupation et l'entretien d'un immeuble sur le territoire de la municipalité.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et est entré en vigueur le 21 mai 2026, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Parisville, le 21 mai 2026.

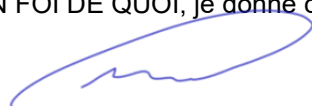


Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de mai 2026.



Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier